Bureau
d'audiences
publiques sur
l'environnement

Rapport 325

Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et Longueuil

Rapport d'enquête avec médiation en environnement

Avril 2016

Québec

La mission

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser sa mission, il informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement et fait rapport de ses constatations et de son analyse au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Organisme assujetti à la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1), le BAPE prend en compte les seize principes de la Loi dans ses travaux.

Les valeurs et les pouvoirs

Les commissaires sont soumis aux règles du Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ils adhèrent aux valeurs de respect, d'impartialité, d'équité et de vigilance énoncées dans la Déclaration de valeurs éthiques du Bureau, lesquelles complètent celles de l'administration publique québécoise. De plus, pour réaliser leur mandat, les commissaires disposent des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, c. C-37).

La documentation relative aux travaux de la commission est disponible au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec

Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732

Mots clés : BAPE, boulevard urbain, élargissement, Brossard, Longueuil, aménagement de cours d'eau, piste cyclable.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN 978-2-550-75502-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-75503-6 (PDF)

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

Québec, le 21 avril 2016

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relatif au projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN, à la limite de Brossard et de Longueuil.

Le mandat d'enquête et de médiation, qui a débuté le 22 février 2016, s'est conclu par une entente entre les parties. Il était placé sous la responsabilité du commissaire Louis-Gilles Francoeur.

L'analyse et les constatations de la commission d'enquête reposent sur le dossier que vous avez transmis ainsi que sur la documentation et les renseignements que la commission a ajoutés au dossier au cours de son enquête. Elles prennent également en considération les préoccupations, les opinions et les suggestions des participants énoncés en cours de médiation.

La commission d'enquête a examiné le projet dans une perspective de développement durable. À cet égard, elle soumet à l'attention des instances concernées les divers éléments qui se sont soldés par des engagements de la part des parties prenantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Pierre Baril

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec

Québec, le 21 avril 2016

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Pour faire suite au mandat que vous m'avez confié, j'ai le plaisir de vous remettre le rapport d'enquête et de médiation de la commission d'enquête chargée d'examiner le Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et à Longueuil.

Les travaux de la commission ont permis aux parties d'en arriver à une entente que reflètent les engagements du promoteur. Le requérant a pour sa part retiré sa demande d'audience à la condition que le décret gouvernemental fasse droit aux engagements pris par le promoteur dans le cadre de cette médiation.

En terminant, je tiens à souligner, au nom de la commission, le soutien du personnel de la commission et des personnes-ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le responsable de la commission d'enquête,

Louis-Gilles Francoeur

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec

Table des matières

Introduction **1**

Chapitre 1 L'approche de médiation **3**

Chapitre 2 Le projet **5**

Chapitre 3 L'enquête et la médiation **9**

La phase d'information et de consentement 9

La rencontre avec le requérant 9

La rencontre avec le promoteur 10

La phase de la médiation 11

Les enjeux 11

Les améliorations proposées par le promoteur 12

Un nouveau scénario 13

Conclusion **21**

Annexe 1 Les renseignements relatifs au mandat **23**

Annexe 2 La demande d'audience publique **29**

Annexe 3 Les engagements du promoteur **33**

Annexe 4 La lettre de retrait de la demande d'audience publique **39**

Annexe 5 La documentation déposée **43**

Annexe 6 Les seize principes du développement durable et leur définition **53**

Bibliographie **57**

Liste des figures

Figure 1 Le projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée à Brossard et Longueuil 7

Figure 2 Coupe type – Élargissement de la Grande Allée, du sud-ouest de la voie ferrée à la rue Cornwall 17

Figure 3 Coupe type – Élargissement de la Grande Allée, de la rue Cornwall à la rue J.A.-Bombardier 17

Figure 4 Les modifications apportées au projet sur la base des engagements du promoteur 19

Introduction

Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, les Villes de Brossard et de Longueuil, à titre de promoteur, ont déposé en juin 2014 un avis de projet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visant l'élargissement et la réhabilitation de la Grande Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN. Une directive du ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact à réaliser a été transmise au promoteur le 13 juin 2014.

L'étude d'impact a été rendue publique au début de la période d'information et de consultation du dossier par le public, qui s'est tenue du 3 novembre au 18 décembre 2015, sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Durant cette période, une demande d'audience publique a été acheminée au ministre (annexe 2).

Le 3 février 2016, le ministre a confié au BAPE le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtaient, de procéder à une médiation en environnement. Le mandat, confié en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), a débuté le 22 février 2016 (annexe 1). Un avis a été publié à cet effet dans la Gazette officielle du Québec par le ministre le 17 février 2016. Le président du BAPE, M. Pierre Baril, a désigné M. Louis-Gilles Francoeur à titre de commissaire responsable de l'enquête et de la médiation, laquelle s'est terminée le 21 avril 2016. Le commissaire a tenu des rencontres au cours desquelles sont intervenus le requérant, le promoteur et un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le présent rapport rend compte des objets, de la démarche ainsi que des résultats de l'enquête et de cette médiation en environnement.

Chapitre 1 L'approche de médiation

La médiation en environnement est un processus de règlement de conflits, qui fait appel à une négociation visant à rapprocher les parties. Ce processus peut se révéler approprié lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les différends paraissent pouvoir être réglés de façon satisfaisante par la conciliation des points de vue du promoteur et des requérants.

La médiation est encadrée par les *Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement*, adoptées par le BAPE. De plus, le commissaire responsable de la médiation est assujetti au Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ainsi qu'à la Déclaration de valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Son rôle consiste à aider les parties à circonscrire leurs points de divergence et de convergence, à susciter l'échange d'informations objectives, à les aider à développer des solutions ainsi qu'à faciliter la communication et la négociation entre elles. Selon les règles de procédure, le commissaire a, en outre, le devoir de s'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement et ne vont pas à l'encontre des droits des tiers.

Chapitre 2 Le projet

Les Villes de Brossard et de Longueuil, de part et d'autre de la Grande Allée, proposent de poursuivre à six voies la portion de cet axe routier située au nord-ouest de l'autoroute 30 (figure 1a). Les travaux de construction seraient exécutés en partie dans l'axe existant ainsi que dans une emprise acquise par la Ville de Brossard. Actuellement, la Grande Allée s'étend sur une seule voie dans chaque direction, entrecoupée de feux de circulation au croisement de la rue J.-A.-Bombardier et de la Place de la Couronne ainsi que de panneaux d'arrêt aux autres intersections (figure 1).

Situés dans deux municipalités distinctes, les deux côtés de la Grande Allée présentent des caractéristiques différentes au regard de l'utilisation actuelle du sol. La partie au nord-est, située à Longueuil, est relativement hétérogène et regroupe, principalement entre la rue Canon et l'autoroute 30 (figure 1a), des quartiers résidentiels, une vingtaine d'industries manufacturières, des bureaux de services professionnels et des commerces. La partie au sud-ouest, située à Brossard, regroupe, entre l'avenue Baudelaire et l'autoroute 30, des quartiers résidentiels récents, des zones institutionnelles ainsi que quelques commerces de services et de détail.

Plusieurs développements à vocation résidentielle, commerciale ou industrielle sont prévus dans le secteur au cours des prochaines années, ce qui devrait occasionner une augmentation des débits véhiculaires et ce, particulièrement sur la Grande Allée. Or, selon les promoteurs, les différentes analyses réalisées sur les conditions actuelles de circulation aux heures de pointe démontrent que plusieurs intersections ont atteint un seuil critique provoquant des retards.

L'élargissement et la réhabilitation de la Grande Allée, sur une distance de 2 km environ, débuteraient à 100 m au nord-ouest de la voie ferrée du Canadien National et se poursuivraient jusqu'à la Place de la Couronne, qui se trouve dans le prolongement de la sortie 69 de l'autoroute 30. Cet élargissement transformerait la Grande Allée en un boulevard urbain à trois voies dans chaque direction, lesquelles seraient séparées par un terre-plein. Au nord-ouest de la rencontre des boulevards Moïse-Vincent et du Quartier, une voie réservée aux autobus est planifiée de chaque côté. Cette voie réservée, jugée conforme aux orientations des Villes de Brossard et de Longueuil en matière de transport durable, répond à la volonté de restreindre l'augmentation de la part de l'automobile sur le réseau routier en améliorant la performance du réseau de transport collectif. La vitesse affichée serait de 50 km/h.

Plus précisément, il y aurait, tel qu'illustré à la figure 1 :

- des feux de circulation aux cinq intersections les plus achalandées ;
- une bande médiane avec ouverture aux intersections contrôlées par des feux de circulation ;
- des voies auxiliaires intégrées au terre-plein pour faciliter le virage à gauche aux intersections contrôlées ;
- un trottoir à Longueuil, de la rue J.-A.-Bombardier jusqu'à 100 m au-delà de la voie ferrée, et une piste multifonctionnelle à Brossard, du boulevard du Quartier jusqu'à la fin du projet[1].

Selon l'étude d'impact, le projet de réaménagement de la Grande Allée n'aurait aucune répercussion significative de nature écologique, compte tenu de l'absence de grands massifs forestiers, du contexte urbain et de la présence marquée des activités humaines au voisinage, des espaces vacants déjà perturbés à l'intérieur de l'emprise et du fait qu'il n'y aurait pas de fragmentation supplémentaire des milieux sensibles. Le milieu hydrique ferait cependant l'objet de mesures d'atténuation particulières. Par exemple, les nouvelles infrastructures seraient conçues et réalisées de manière à éviter toute altération des milieux humides situés de part et d'autre de l'emprise routière. Il est aussi prévu que des bassins de rétention souterrains soient aménagés de manière à réguler le débit des eaux de pluie rejetées dans le ruisseau Daigneault par des fossés de drainage.

Par ailleurs, la section canalisée du ruisseau Daigneault, entre le boulevard Chevrier et le côté nord-est de la Grande Allée (figure 1, section 1), doit faire l'objet de travaux de réfection à court terme, ce qui aurait justifié son traitement de façon indépendante du projet. Le promoteur a d'ailleurs déjà reçu du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), le certificat d'autorisation lui permettant de remplacer cette canalisation qui serait dans un état de dégradation avancée.

Sur le plan humain, plusieurs des mesures d'atténuation proposées, essentiellement pendant la période de construction, visent à atténuer les répercussions sur le milieu bâti, soit le bruit et la propagation de poussière, et à limiter les effets sur la circulation routière. Le promoteur prévoit également un programme de surveillance environnementale durant les travaux et un suivi du climat sonore une fois le projet réalisé.

La mise en service du nouveau boulevard urbain est prévue pour novembre 2017. Le coût du projet est estimé à 19 M$.

1. L'étude d'impact proposait, du côté de Brossard, la construction d'une piste multifonctionnelle, mais au moment où débuta la médiation, cet élément du projet avait évolué au profit d'une piste cyclable bidirectionnelle adjacente à un trottoir.

Figure 1 Le projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée à Brossard et Longueuil

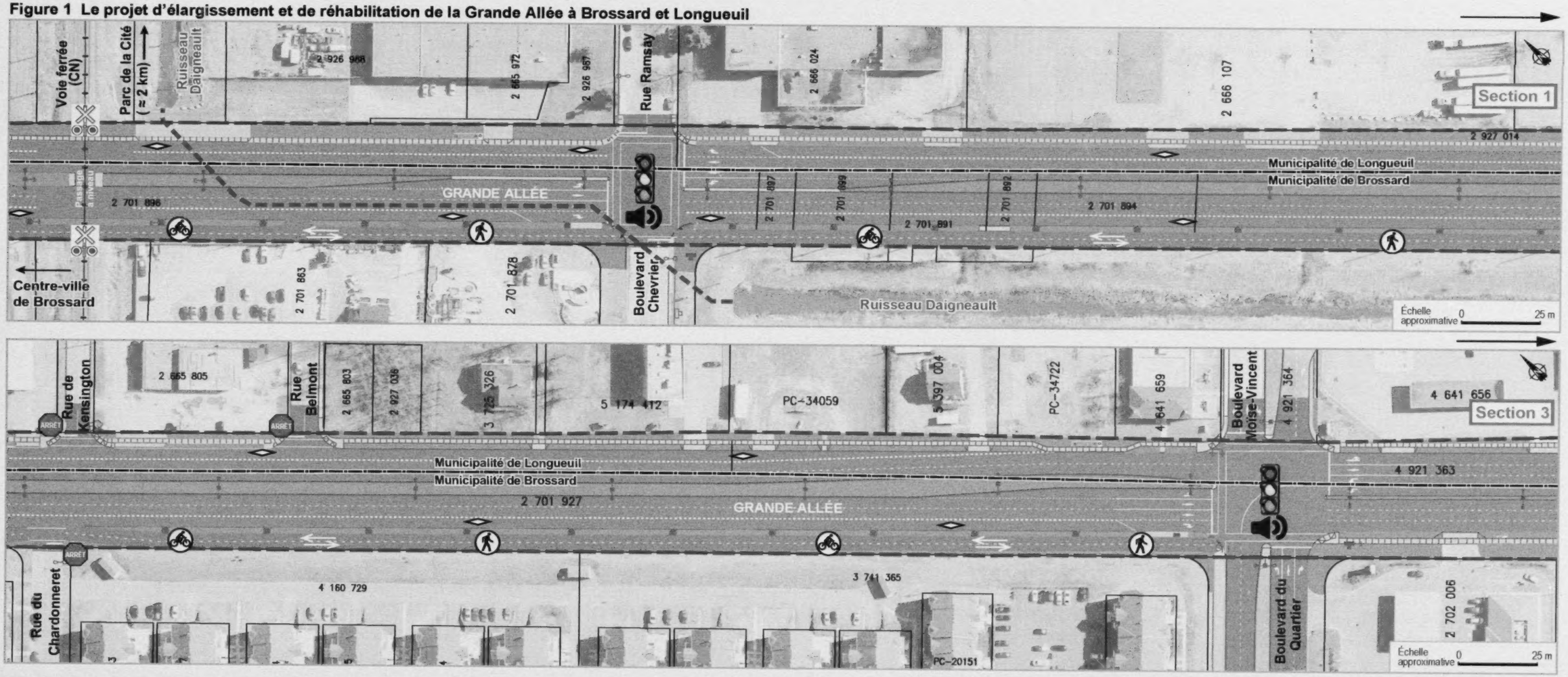

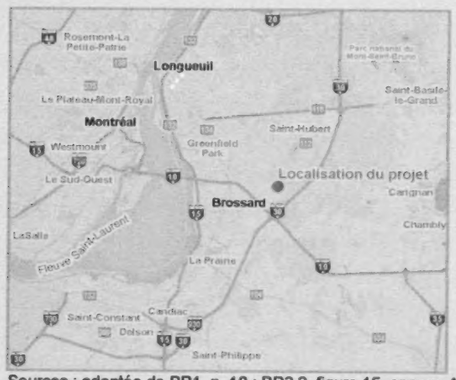

Projet initial

Figure 1A

Sources : adaptée de PR1, p. 10 ; PR3.2, figure 15, annexe A et figure A-1, annexe E ; PR3.3, figure 13, annexe B ; DA1.26 ; DA1.27.

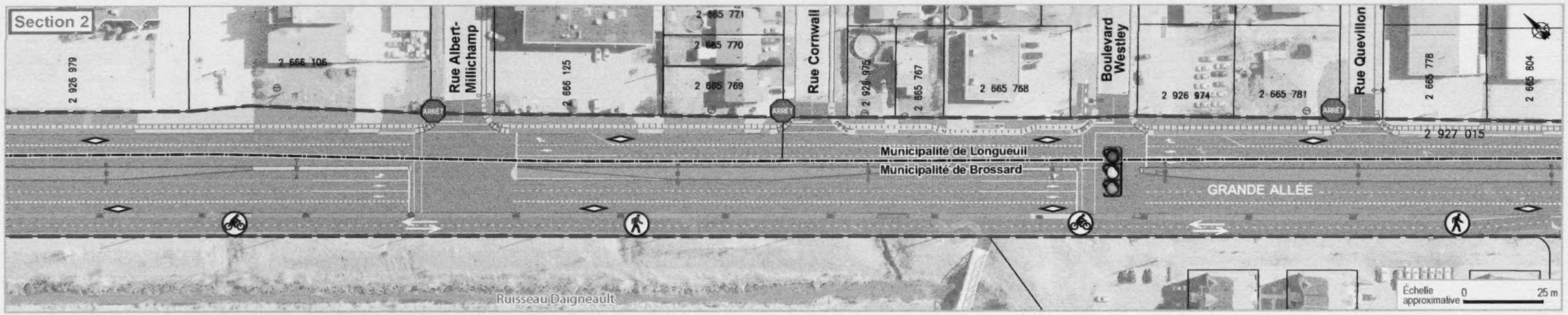

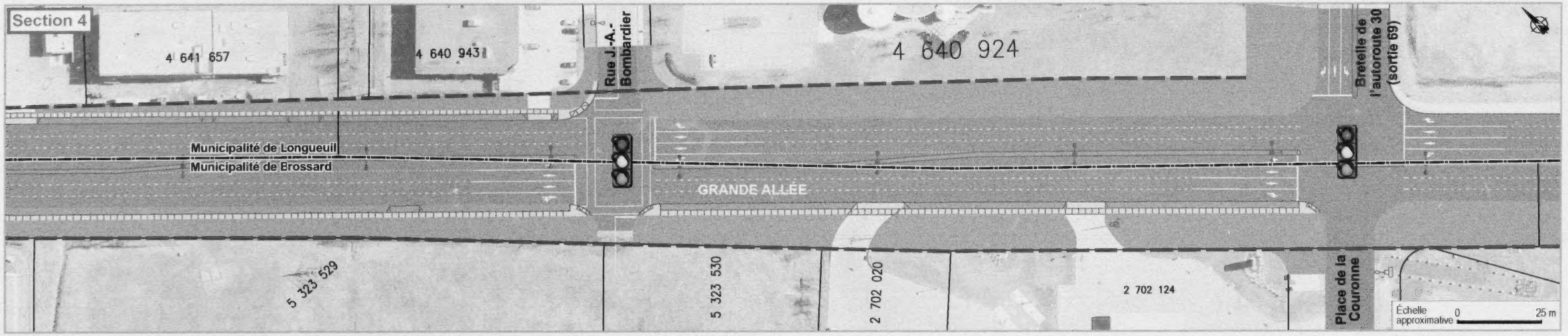

Légende

- Feu et barrière de passage à niveau (automobiliste, piéton et cycliste)
- Système sonore
- Canalisation du ruisseau Daigneault à reconstruire
- Voie réservée pour autobus
- Panneau d'arrêt
- Limite municipale
- Trottoir
- Espace de verdure ou d'aménagement paysager
- Feu de circulation
- Limite d'emprise
- Piste multifonctionnelle

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Rapport 325

Chapitre 3 L'enquête et la médiation

La médiation en environnement vise à résoudre des conflits d'ampleur limitée relativement à un projet dont la justification n'est pas remise en question et lorsque le promoteur et les requérants sont d'accord pour négocier des solutions satisfaisantes pour toutes les parties par la conciliation des positions.

Dans ce chapitre, la commission décrit la phase d'information et de consentement ainsi que la phase de médiation proprement dite à partir des enjeux identifiés.

La phase d'information et de consentement

La rencontre avec le requérant

La commission a rencontré le requérant, M. Jean Renaud, à Longueuil, le 25 février, en présence du représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour lui présenter le processus général de la médiation et pour obtenir de sa part des précisions quant aux motifs de sa requête pour une audience publique ainsi que sur les solutions qu'il préconise aux problèmes soulevés. La commission a par ailleurs précisé qu'aux fins de ses travaux, M. Renaud demeurait l'unique interlocuteur décisionnel de la commission, mais que les personnes qui l'accompagnaient pourraient intervenir pour compléter ses points de vue.

Dans un premier temps, le requérant formule des questions sur les travaux en cours en bordure du projet d'élargissement de la Grande Allée (DT1), notamment sur l'installation de nouveaux feux de circulation et sur le déplacement des lignes d'Hydro-Québec et de Bell Canada. Le représentant du MDDELCC lui explique que le déplacement de telles lignes ne nécessite pas l'émission d'un certificat d'autorisation lorsqu'elles ne touchent pas à des milieux humides. Quant au reste, les questions seront adressées au promoteur.

Le requérant a aussi voulu savoir les raisons qui expliquent pourquoi le promoteur a demandé et obtenu un certificat d'autorisation pour la restauration de la canalisation située sous la Grande Allée, une restauration qui aurait dû faire partie, à son avis, du projet d'élargissement de la voie urbaine dans le cadre de l'étude d'impact. Il demande d'obtenir des copies du certificat d'autorisation en cause ainsi que des documents auxquels il réfère et qu'il accepte de consulter sous le sceau de la confidentialité. Le représentant du MDDELCC s'engage à les obtenir de la direction régionale.

Dans un deuxième temps, le requérant fait état de ses préoccupations et demandes.

En ce qui a trait au transport actif, il propose la construction d'un trottoir et d'une voie cyclable à sens unique de chaque côté du futur boulevard élargi. Les voies cyclables iraient chacune dans le sens de la circulation automobile. Au chapitre de la sécurité des piétons et des cyclistes, le requérant propose de réduire la largeur des voies de circulation automobile, de séparer les trottoirs des pistes cyclables et de prévoir des passages prioritaires pour les piétons. Il demande par ailleurs de prévoir le prolongement éventuel de la piste cyclable ou multifonctionnelle vers le Parc de la Cité, situé au nord du projet, et la construction d'un viaduc pour enjamber la voie ferrée.

Il explique que le sort du ruisseau Daigneault, transformé en un large fossé il y a plusieurs décennies, lui tient particulièrement à cœur. C'est pourquoi il réclame d'améliorer la qualité des rejets dans ce cours d'eau, d'élargir la bande riveraine à 15 m et de remplacer le projet de réfection de la canalisation au profit d'une ouverture à ciel ouvert de cette partie du ruisseau. Il demande également de favoriser la traversée du boulevard par la petite faune et de prévoir un contrôle des espèces végétales envahissantes.

Enfin, pour augmenter la présence de la végétation en bordure de la future Grande Allée, le requérant revient sur la nécessité de réduire l'importance des voies de circulation et de réévaluer la pertinence du terre-plein central au profit de la végétation.

Ces demandes, dit-il, ne remettent pas en question le projet, mais seulement certaines de ses modalités de réalisation. Dans ce contexte, il se dit disposé à entreprendre l'exercice de médiation.

La rencontre avec le promoteur

Le même jour, la commission rencontre le promoteur pour lui expliquer le processus général de la médiation, lui transmettre les préoccupations détaillées du requérant et vérifier son intérêt à participer à une médiation (DT2).

Le promoteur explique que l'intense circulation sur la Grande Allée justifiait, pour des raisons d'efficacité et de sécurité, l'installation dès maintenant de feux de circulation au croisement de la rue J.-A.-Bombardier et de la Place de la Couronne. Par ailleurs, il précise que le déplacement des lignes électriques et de télécommunication visait à faciliter le démarrage des travaux sur la canalisation du ruisseau Daigneault, pour lesquels les villes de Brossard et de Longueuil ont obtenu un certificat d'autorisation. La commission informe le promoteur qu'elle a demandé au MDDELCC de déposer tous les documents relatifs à cette autorisation.

Le promoteur a confirmé lors de cette séance qu'il acceptait de participer à la médiation sur la base des préoccupations exprimées par le requérant et des précisions apportées par la commission.

La phase de la médiation

Les enjeux

Au cours de la rencontre conjointe, le lendemain 26 février, la commission invite le requérant à présenter au promoteur sa position et ses demandes qu'il résume dans un document (DT3). Deux sujets émergent et dominent les discussions.

Le ruisseau Daigneault

Le promoteur justifie la restauration de la canalisation par l'urgence de la situation, qu'il détaille à l'aide de photos (DA1.12 à DA1.19). Il faudrait procéder à ces travaux, dit-il, même s'il n'y avait aucun projet d'élargissement ou de réhabilitation de la Grande Allée. Il précise que l'arche de béton, qui remplacera la canalisation actuelle en acier, constitue une importante amélioration par rapport au passé. Cette arche sera, selon le promoteur, presque deux fois plus large et l'absence de radier permettra de recréer un lit plus naturel pour le ruisseau.

Le requérant avance que le remplacement de la canalisation par une tranchée à ciel ouvert favoriserait les fonctions écologiques du ruisseau. Il dit s'inspirer du *Plan stratégique de développement durable* de la Ville de Longueuil, lequel préconise les meilleures pratiques d'aménagement pour les milieux naturels et les cours d'eau (Ville de Longueuil, 2013b).

Pour éclairer cet enjeu, le promoteur consent à évaluer d'ici la prochaine rencontre le coût d'une remise à l'air libre du ruisseau Daigneault pour la partie présentement canalisée ainsi que les avantages et inconvénients de ce scénario. Il dressera par ailleurs un portrait des rejets au cours d'eau et la façon dont il entend respecter les critères du MDDELCC (DB1).

Le transport actif et le transport en commun

En matière de transport actif, le promoteur précise avoir modifié récemment certains aménagements. Du côté de Brossard, il propose de construire un trottoir distinct d'une piste bidirectionnelle en remplacement de la piste multifonctionnelle qu'il mettait de l'avant dans son projet initial, quitte à réduire quelque peu son terre-plein central notamment. Il insiste cependant sur la nécessité d'un tel terre-plein qui découle, précise-t-il, des normes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour tout boulevard urbain à trois voies.

Quant à la largeur des voies réservées aux autobus, il ajoute l'avoir définie à partir des critères du Réseau de transport de Longueuil. De plus, il se dit prêt à installer un système sonore aux feux de circulation pour les personnes ayant une déficience visuelle.

D'autre part, le promoteur précise qu'il n'entend pas construire de piste cyclable du côté de Longueuil alors que, de son côté, le requérant estime qu'il serait plutôt approprié d'en prévoir une, mais à sens unique et dans le même sens que les voitures.

La commission note cependant qu'aucune de ces deux solutions ne dessert véritablement le secteur résidentiel du côté longueuillois, car l'absence de piste cyclable risque d'inciter les cyclistes à rouler sur le trottoir ou à franchir, en dehors des intersections, le large boulevard afin de rejoindre la piste cyclable du côté de Brossard. Quant à la piste à sens unique, les cyclistes pourraient être tentés de la remonter à contresens, augmentant ainsi le risque d'accident.

La commission propose alors au promoteur d'évaluer plutôt la possibilité d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle du côté de Longueuil, qui permettrait aux résidents du quartier voisin de rejoindre rapidement et en toute sécurité les croisements équipés de feux de circulation (figure 4) s'ils veulent rejoindre la piste cyclable du côté de Brossard, qui longe le ruisseau Daigneault et permet de franchir une longue distance sans croiser le moindre feu de circulation.

Revenant sur sa proposition de construire un viaduc pour franchir la voie ferrée, le requérant demande aussi de connaître la fréquence des trains pour vérifier si sa solution se justifie sur les plans de la sécurité et de la fluidité du trafic. Le promoteur explique qu'un pont d'étagement exigerait une emprise plus importante, de possibles acquisitions, un impact visuel significatif et des coûts supplémentaires importants.

Les améliorations proposées par le promoteur

Lors de la rencontre suivante, le 14 mars, le promoteur résume sa position dans un nouveau document (DA1). Il y précise que, selon le CN, l'achalandage des trains ne nuirait pas à la circulation sur la Grande Allée, pas plus que maintenant, et que les mesures de sécurité prévues par cette société ferroviaire au moment du passage des trains, soit des barrières automatiques pour stopper les voitures, les vélos et les piétons, lui apparaissent suffisantes. Il justifie par ailleurs le terre-plein central prévu et la largeur des voies projetées par les besoins des poids lourds qui fréquentent le secteur ainsi que par les normes du MTMDET.

Le promoteur décrit par la suite les améliorations qu'il propose au regard de certaines préoccupations du requérant. Du côté de Longueuil, un trottoir longerait le projet sur toute sa longueur alors que du côté de Brossard, il s'étendrait du boulevard Chevrier à la Place de la Couronne, tout près de l'autoroute 30. Ces deux trottoirs seraient construits le plus loin possible de la chaussée. Quant à la piste cyclable, elle serait bidirectionnelle du côté de Brossard par-delà la voie ferrée jusqu'au boulevard du Quartier. Cette piste cyclable serait située entre le trottoir et la chaussée. Le promoteur ne prévoit aucune piste cyclable du côté de Longueuil, précisant qu'une piste cyclable sur la rue Westley permettrait aux cyclistes de

faire un détour par le nord pour finalement revenir vers le sud aux croisements protégés de la Grande Allée.

Quant au verdissement du futur boulevard, les aménagements anticipés par le promoteur, mais non déterminés à ce stade-ci, optimiseraient l'espace encore disponible le long du ruisseau et en bordure du futur boulevard urbain. Un suivi des espèces envahissantes permettrait aussi de contrôler l'efficacité des mesures envisagées à cet égard.

En ce qui a trait à l'avenir du ruisseau Daigneault à la hauteur de sa canalisation, c'est-à-dire du boulevard Chevrier à la voie ferrée du Canadien National, le requérant maintient sa préférence pour redonner au cours d'eau son caractère naturel alors que le promoteur fait valoir les inconvénients d'une telle solution et les mérites de la canalisation projetée.

Le promoteur a calculé qu'il en coûterait environ 400 000 $ de plus uniquement pour remettre à ciel ouvert une partie des 200 m canalisés du ruisseau Daigneault. Il précise que cette ouverture devrait se limiter à 80 m parce qu'il faudra toujours que le cours d'eau passe sous la Grande Allée et sous la rue Chevrier, ainsi que sous les entrées des deux commerces du côté de Brossard. En incluant l'acquisition éventuelle, en tout ou en partie de ces deux commerces, le promoteur estime que le coût de ce scénario pourrait même atteindre le double du coût de la réfection de la canalisation déjà autorisée par le MDDELCC.

Il fait aussi valoir qu'il ajoutera une passerelle pour faciliter le passage de la petite faune sous la Grande Allée à l'intérieur de la canalisation et il rappelle que la réfection de cette dernière améliorera sensiblement la condition du cours d'eau dans ce segment (largeur et hauteur plus importantes, absence de radier au profit d'un lit plus naturel, etc.). Il ajoute qu'il prévoit aussi éradiquer le phragmite et naturaliser les rives du ruisseau sur une distance de 100 m en amont de la canalisation.

Un nouveau scénario

Dans un esprit de participation et d'engagement, les deux parties amorcent alors une nouvelle phase des travaux en se penchant sur un nouveau scénario de réaménagement du ruisseau Daigneault en vue d'améliorer son bilan environnemental et les modalités du transport actif.

Au lieu de remettre partiellement à ciel ouvert le petit cours d'eau, ce scénario mise sur une reconfiguration du tracé du ruisseau Daigneault en amont de la canalisation sur une distance de 100 m et, en aval, jusqu'à la passerelle de la piste multifonctionnelle existante, soit sur une distance d'environ 600 m. Dans cette optique, la canalisation déjà approuvée par le MDDELCC serait réalisée comme prévu. Par contre, cette reconfiguration modifierait le tracé rectiligne du ruisseau, qui lui confère présentement l'allure d'un important fossé de drainage, de façon à y recréer des niches écologiques par des élargissements, lorsque le terrain s'y prête, des fosses et des seuils qui auraient pour fonction d'oxygéner l'eau pour mieux

l'épurer et de favoriser la faune aquatique. Le promoteur confierait à une firme spécialisée en aménagements écologiques la tâche d'optimiser les solutions possibles dans un plan cohérent qu'il s'engagerait à réaliser dans un délai relativement court, de façon à n'avoir qu'un plan de renaturalisation à mettre en place, incluant le contrôle des espèces indésirables.

D'autre part, les deux parties examinent la possibilité que soit construite une piste bidirectionnelle du côté de Longueuil en face de la partie résidentielle du quartier, de façon à permettre aux résidents de toutes les rues adjacentes à la Grande Allée de rouler en sécurité dans les différentes directions et ce, sans croiser les piétons jusqu'aux intersections protégées. Ce lien cyclable devrait longer le boulevard urbain de la rue Albert-Millichamp jusqu'au boulevard Moïse-Vincent. Du côté de Brossard, on retient le scénario de la piste cyclable bidirectionnelle proposée par le promoteur, elle-même longée par un trottoir fait d'un matériau différent de la piste.

Enfin, les deux parties se penchent sur la possibilité de créer un comité qui aurait pour mandat de faire le suivi des engagements du promoteur en matière d'aménagement du ruisseau, de transport actif et de contrôle des espèces indésirables.

Le requérant accepte ce nouveau scénario. Il accepte aussi l'idée d'une piste bidirectionnelle du côté de Longueuil pour mieux desservir la partie résidentielle du quartier, mais il propose de prolonger cette piste cyclable jusqu'à la rue J.-A.-Bombardier. Toutefois, le requérant demande de bonifier la proposition de la commission en suggérant que la piste bidirectionnelle prévue par le promoteur jusqu'au boulevard du Quartier soit prolongée vers le sud-est jusqu'à la bretelle de l'autoroute/Place de la Couronne.

Une rencontre privée avec le promoteur s'ensuit au cours de laquelle le nouveau scénario et les demandes du requérant sont discutés, soit une reconfiguration du ruisseau Daigneault visant à lui redonner de véritables fonctions écologiques et l'amélioration des pistes cyclables des deux côtés de la Grande Allée. Après discussion, le promoteur se déclare réceptif à cet ensemble de propositions, qu'il accepte en principe d'intégrer à son projet initial si la réalisation de ses différents éléments est possible dans l'espace disponible.

Dans les semaines qui ont suivi, le promoteur confirme que toutes les modifications convenues entre les parties pourront être réalisées dans l'emprise qui appartient aux deux municipalités.

Les parties vont raffiner par courriel et par conférence téléphonique, par l'entremise de la commission, les éléments d'une entente globale en vue d'élaborer un texte précis et consensuel des engagements du promoteur. À cette étape, le mandat, la présidence et les frais de fonctionnement du comité de suivi vont constituer le cœur de cette phase finale des travaux.

Quant aux frais de fonctionnement du comité, ils seront limités aux dépenses de secrétariat et de réunions. Enfin, il est convenu de confier la présidence du comité de suivi, dont le mandat sera de trois ans, au représentant du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, un rôle que ce dernier accepte de jouer (DQ1.1).

Les deux parties se rallient finalement à un texte commun. Il est alors convenu avec le promoteur qu'il dressera une liste de toutes les modifications apportées par lui ou convenues en cours de médiation, laquelle deviendra la liste de ses engagements (figures 2, 3 et 4 et annexe 3). Le requérant accepte de retirer sa demande d'audience à condition que ces engagements soient intégrés à un éventuel décret d'autorisation.

Figure 2 Coupe type – Élargissement de la Grande Allée, du sud-ouest de la voie ferrée à la rue Cornwall

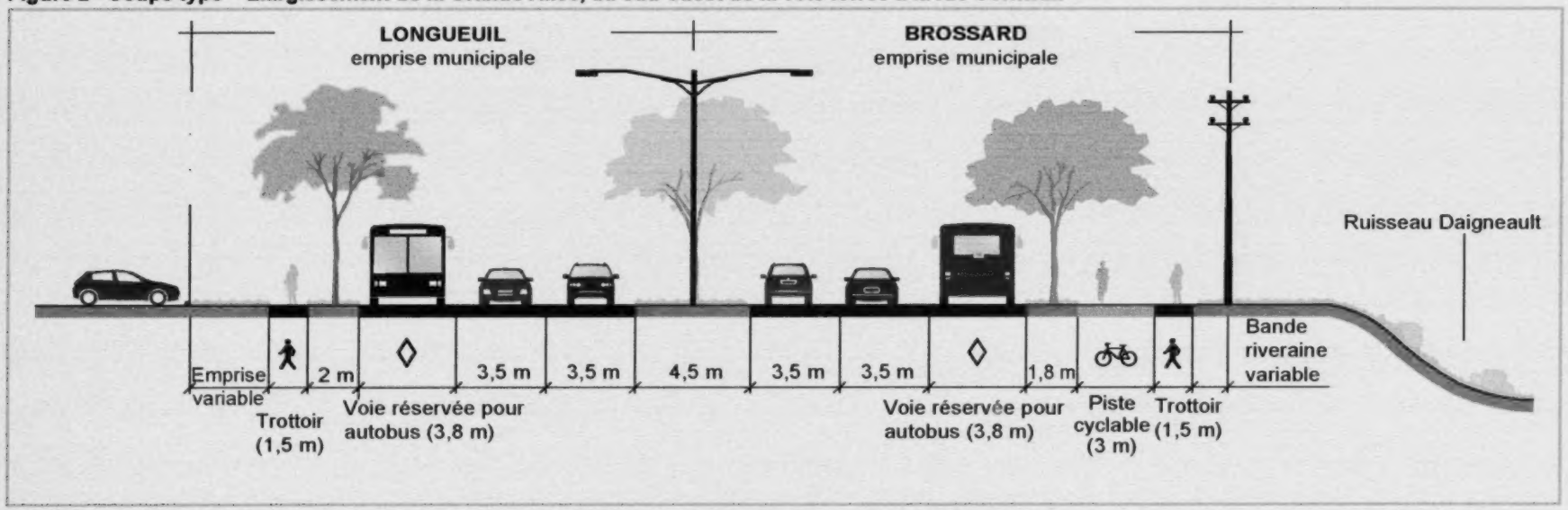

Figure 3 Coupe type – Élargissement de la Grande Allée, de la rue Cornwall à la rue J.-A.-Bombardier *

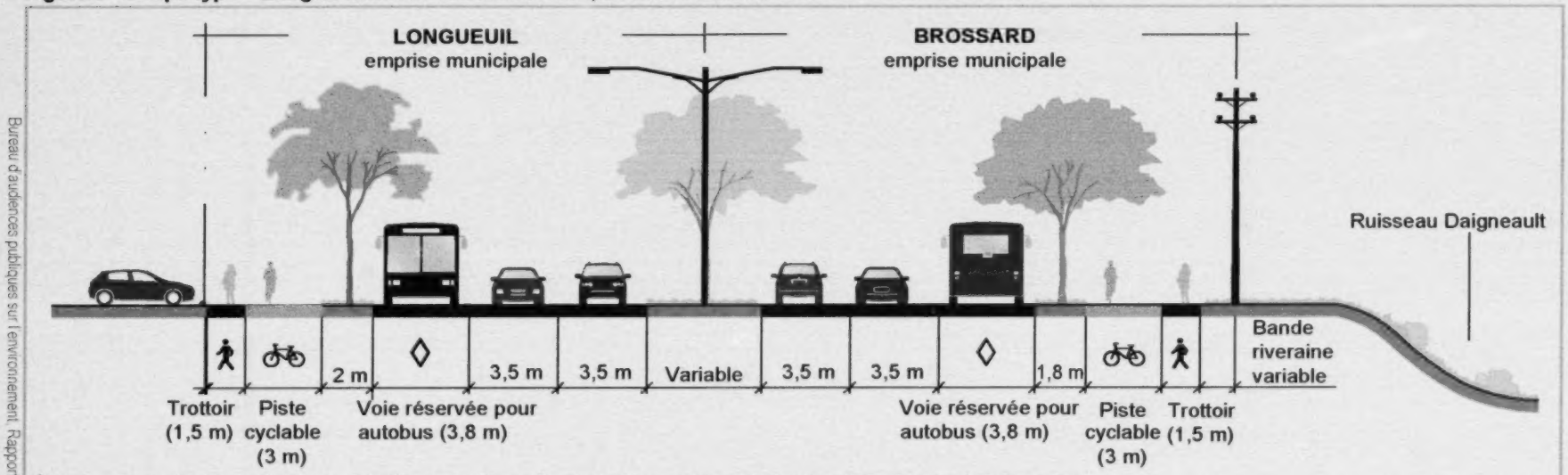

* De la rue J.-A.-Bombardier à la Place de la Couronne, il y aurait un trottoir et une piste cyclable bidirectionnelle du côté de Brossard.

Sources : DA1.33 ; DA1.34.

Figure 4 Les modifications apportées au projet sur la base des engagements du promoteur

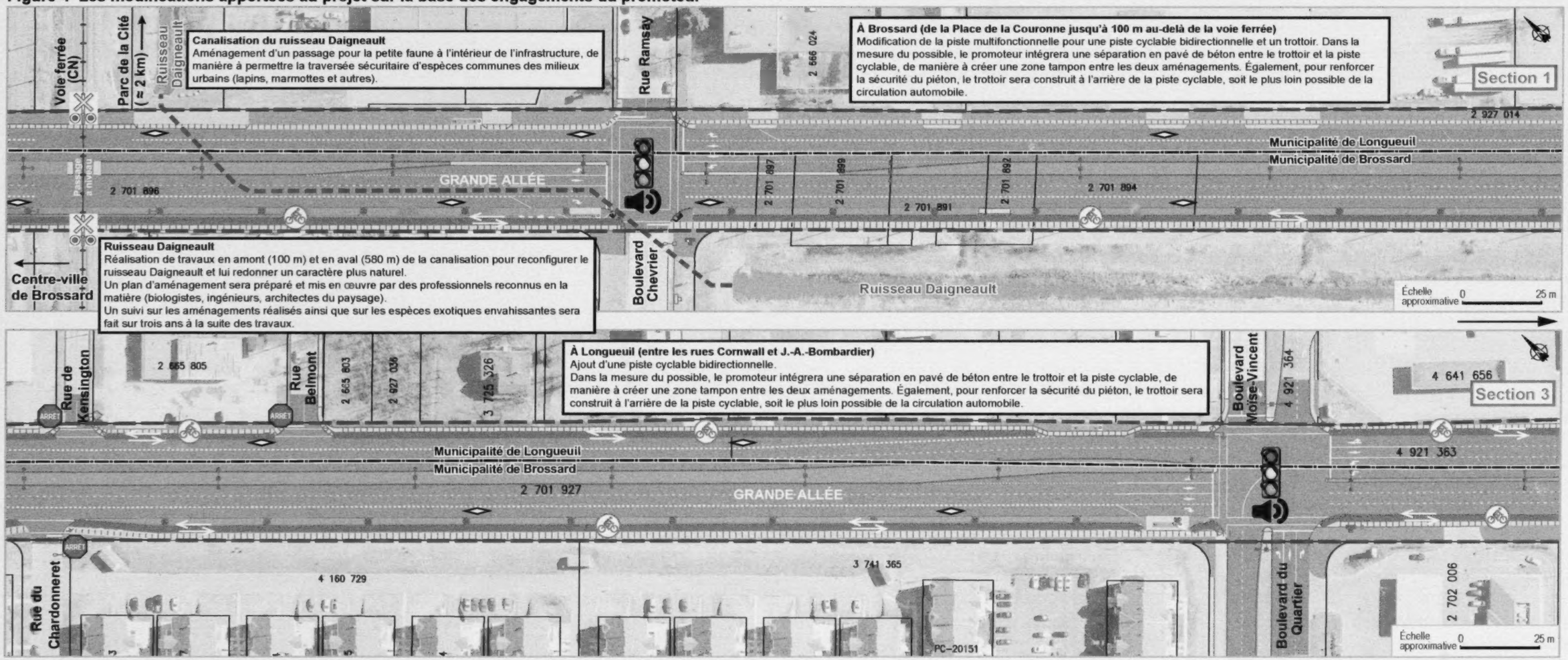

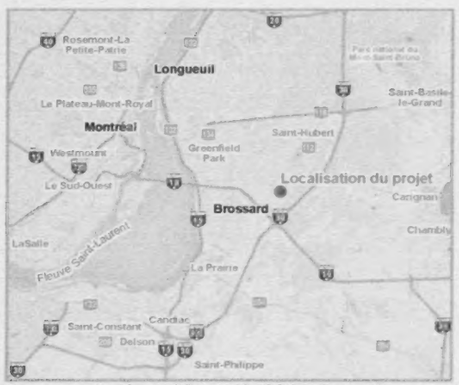

Projet modifié *

* Voir l'annexe 3 pour le texte intégral des engagements du promoteur.

Figure 1A

Sources : adaptée de PR1, p. 10 ; PR3.2, figure 15, annexe A et figure A-1, annexe E ; PR3.3, figure 13, annexe B ; DA1.26 ; DA1.27.

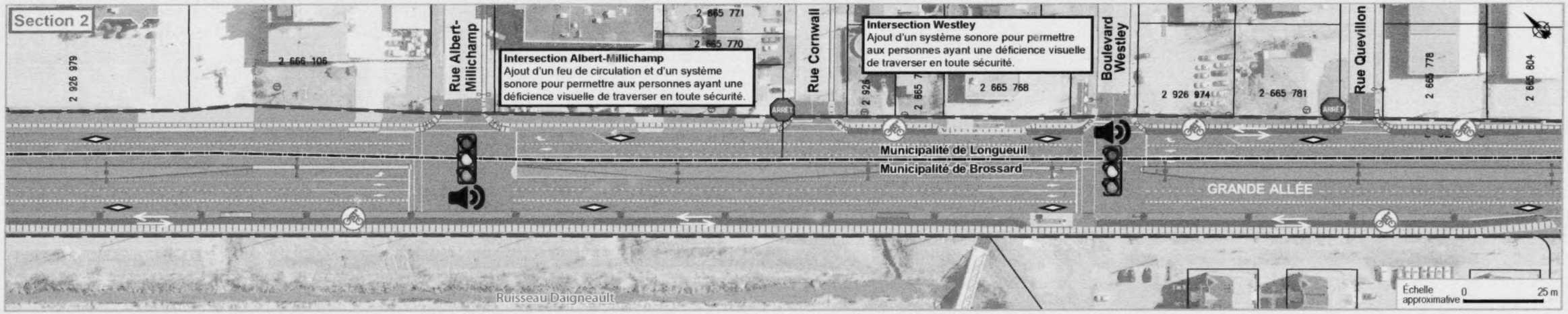

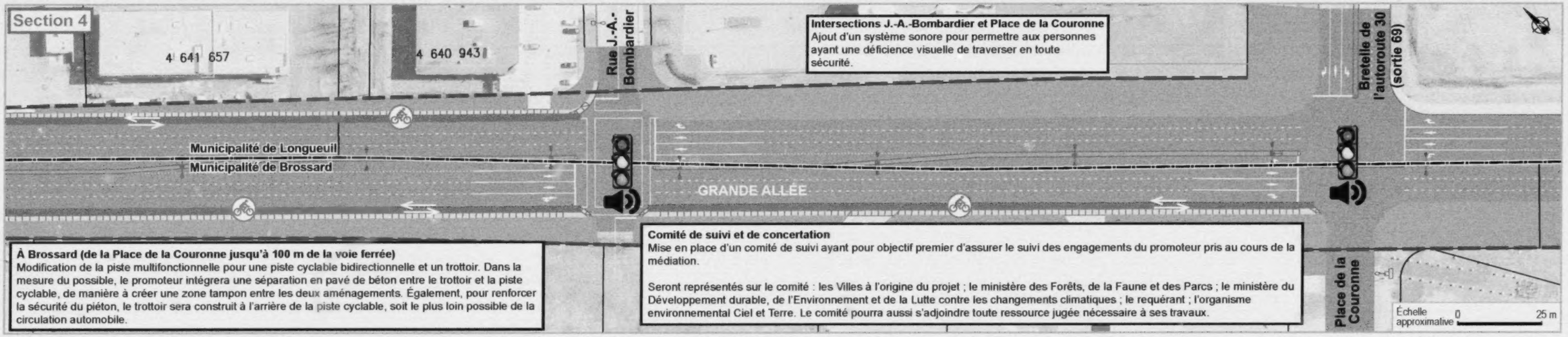

Légende

- Feu et barrière de passage à niveau (automobiliste, piéton et cycliste)
- Système sonore
- Canalisation du ruisseau Daigneault à reconstruire
- Voie réservée pour autobus
- Panneau d'arrêt
- Limite municipale
- Trottoir
- Espace de verdure ou d'aménagement paysager
- Feu de circulation
- Limite d'emprise
- Piste cyclable bidirectionnelle

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Rapport 325

Conclusion

Le requérant et le promoteur, soit conjointement les Villes de Brossard et de Longueuil, ont accepté de participer à la médiation en environnement sur le projet d'élargissement de la Grande Allée, un boulevard urbain situé à la limite des deux municipalités. Ces travaux se sont déroulés dans le cadre du mandat d'enquête et de médiation confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. La commission a pu compter sur la collaboration des personnes ressources désignées par ce ministère et celui des Forêts, de la Faune et des Parcs. À l'issue des travaux, le promoteur a produit une série d'engagements écrits qui ont été jugés satisfaisants par le requérant, lequel a accepté de retirer sa demande d'audience publique à condition que les engagements pris par le promoteur dans le cadre de la médiation fassent partie intégrante d'un futur décret d'autorisation.

De son côté, la commission estime que les engagements du promoteur pris dans le cadre de cette médiation sont susceptibles de conférer une valeur ajoutée à l'environnement tout en n'affectant pas les droits des tiers.

Fait à Québec,

Louis-Gilles Francoeur
Commissaire responsable
de l'enquête et de la médiation
en environnement

A contribué à la rédaction du rapport :
Yvon Deshaies, analyste

Avec la collaboration de :
Maxandre Guay Lachance, coordonnateur du secrétariat de la commission
Karine Lavoie, conseillère en communication
Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Ginette Otis, agente de secrétariat

Annexe 1

Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

Le mandat confié au BAPE en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) consistait à tenir une enquête, à procéder à une médiation si les circonstances s'y prêtaient, et à faire rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Le mandat a débuté le 22 février 2016.

L'équipe du BAPE

Le commissaire responsable de l'enquête et de la médiation en environnement	Son équipe
Louis-Gilles Francoeur	Maxandre Guay Lachance, coordonnateur du secrétariat de la commission Yvon Deshaies, analyste Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication Karine Lavoie, conseillère en communication Ginette Otis, agente de secrétariat Avec la collaboration de : Karine Fortier, responsable de l'infographie Annabelle Nadeau-Gagné, conseillère en développement durable et responsable de l'édition

Les activités liées au mandat d'enquête et de médiation

Le 25 février 2016	Rencontre préalable avec le requérant Rencontre préalable avec le promoteur
Le 26 février 2016	Rencontre de médiation avec le requérant et le promoteur
Le 14 mars 2016	Rencontre de médiation avec le requérant et le promoteur

Le 15 mars 2016	Rencontre de médiation avec le requérant
	Rencontre de médiation avec le promoteur
Le 29 mars 2016	Conférence téléphonique avec le promoteur
	Conférence téléphonique avec le requérant

Le promoteur

Ville de Brossard	M. Benoit Fillion, porte-parole M[me] Jacinthe Gouin M[me] Marie-Chantal Verrier M. Vincent Causse M. Jean-François Lagacé
Ville de Longueuil	M[me] Saliha Yahmi, M[me] Audrey Briand M[me] Christine Provost M. Jean-Pierre Richard M. Normand Williams
CIMA+	M. Jean-Benoit Cayouette

Les personnes-ressources

M. Hubert Gagné	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
M. Étienne Drouin	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
M[me] Lucie Tremblay	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Les participants

Le requérant

M. Jean Renaud

Ses accompagnateurs

M. Jean Hubert

M. Tommy Montpetit

M^me^ Aline Porciuncula

Annexe 2

La demande d'audience publique

Longueuil, le 18 décembre 2015.

Cabinet du ministre
16 JAN

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec
(Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et Longueuil

Monsieur,

Dans le cadre du projet précité, une étude d'impacts a été réalisée par les municipalités de Brossard et Longueuil et le ministre a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat de tenir une période d'information et de consultation.

J'ai consulté la documentation et j'ai participé à la séance d'informations du 7 décembre dernier. Je demande la tenue d'une audience publique compte tenu que les aménagements proposés ne me semblent pas répondre aux besoins des transports actifs, de protection et de mise en valeur du ruisseau Daigneault, de verdissement et de sécurité des usagers piétons et cyclistes.

Je réside à moins de 4 kilomètres du projet et je suis susceptible d'utiliser cette voie de circulation à chaque semaine. Je suis disposé à participer à une médiation menée par le BAPE.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Renaud

Annexe 3

Les engagements du promoteur

brossard

DIRECTION
DU GÉNIE
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél. : 450 923-6311
services@brossard.ca

longueuil

DIRECTION
DU GÉNIE
4250, chemin de la Savane,
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Tél. : 450 653-7100

Les engagements du promoteur

Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée, entre la place de la Couronne et le chemin de fer du CN – liste des engagements au projet

Éléments existants	Éléments ajoutés
Piste multifonctionnelle du côté Brossard et trottoir du côté de la ville de Longueuil. La piste est localisée entre le boulevard du Quartier et 100 mètres au-delà du chemin de fer du CN. Le trottoir, à Longueuil, serait reconstruit sur la longueur du projet, de la rue J-A Bombardier jusqu'à 100 m au-delà de la voie ferrée.	Modification de la piste multifonctionnelle pour une piste bidirectionnelle et un trottoir du côté de Brossard. La piste et le trottoir seront localisés entre la Place de la Couronne et 100 mètres au-delà du chemin de fer du CN. À noter qu'au droit du passage à niveau, la piste et le trottoir fusionneront pour devenir une piste multifonctionnelle conformément aux ententes avec le CN. Également il y aura l'ajout d'une piste cyclable bidirectionnelle entre la rue Cornwall et J.-A. Bombardier du côté de Longueuil.
La localisation du trottoir se situe entre la bande verte et la piste cyclable du côté de Brossard.	De manière à sécuriser le plus possible le piéton, le trottoir sera aménagé à l'arrière de la piste cyclable, c'est-à-dire le plus éloigné de la chaussée possible, et ce, des côtés de Brossard et de Longueuil. Les trottoirs seront construits avec du béton de ciment et les pistes cyclables seront construites avec de l'enrobé bitumineux (pavage). Dans la mesure du possible, le promoteur intégrera une séparation en pavé de béton entre les trottoirs et les pistes cyclables, de manière à créer une zone tampon entre les deux aménagements. Les travaux seront exécutés dans le respect des normes, règlements et guides en vigueur.
Réfection du ponceau Daigneault à l'aide d'arche de béton. Le lit du ponceau sera aménagé de façon naturelle à l'aide de pierre.	Dans le cadre du projet de réfection du ponceau, une traverse pour la petite faune sera aménagée à l'intérieur de l'infrastructure de manière à permettre la traversée sécuritaire d'espèces communes des milieux urbains (lapins, marmottes et autres). Aussi, cet ouvrage sera inspecté et entretenu de manière à assurer sa pérennité
La revégétalisation prévu dans le ruisseau, concerne uniquement les émissaires qui sont touchés par les travaux et prévoit des suivis des espèces	La végétalisation du ruisseau Daigneault sera effectuée sur une longueur de 100 mètres en amont du ponceau, et ce jusqu'à la traverse Westley en aval du ponceau sur une longueur de 580 mètres. Cette bonification végétale

brossard

DIRECTION
DU GÉNIE
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél. : 450 923-6311
services@brossard.ca

longueuil

DIRECTION
DU GÉNIE
4250, chemin de la Savane,
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Tél. : 450 653-7100

exotiques envahissantes (EEE) 2 ans à la suite des travaux.	sera composée d'arbustes et d'arbres plantés sur les rives du ruisseau Daigneault. De plus, dans la partie amont et entre le ponceau et la passerelle de la rue Westley, un plan d'aménagement sera préparé par des professionnels reconnus en la matière (biologiste, ingénieurs, architectes paysagistes). Ce plan visera à créer des niches écologiques et des petits seuils servant à oxygéner l'eau et aura pour objectif de redonner un caractère plus naturel au cours d'eau. Ces aménagements seront réalisés en utilisant au maximum l'espace disponible pour élargir et reconfigurer le lit du ruisseau, dans les limites des emprises actuelles. Aussi, le plan prendra en considération les niveaux d'eau et les contraintes aux différents endroits dans le ruisseau. Il est important de spécifier qu'à l'entrée du ponceau du côté de la ville de Longueuil, il y a la présence d'une vanne murale (régulateur de débit) qui rend le niveau d'eau en amont du ponceau assez élevé. Un suivi sur les aménagements réalisés ainsi que sur les EEE sera fait sur 3 ans à la suite des travaux.
Aménagement de 6 voies de circulation de manière à permettre l'implantation d'une voie réservée pour autobus de part et d'autre du boulevard ainsi que deux voies de circulation par directions.	Aucun changement.
Aménagement de 5 intersections avec feux de circulation sur la Grande Allée soit aux intersections Chevrier, Westley, du Quartier, J-A Bombardier et la place de la Couronne. Suite à une consultation avec l'institut Louis-Braille, les intersections Chevrier et du Quartier ont été bonifiées avec des feux sonores, pour permettre la traversé sécuritaire des intersections pour les	Aménagement d'une 6^{ieme} intersection sur la Grande Allée, soit à l'angle de la rue Albert-Millichamp. Toutes les intersections seront munies de feux de circulation avec un système sonore pour permettre aux personnes ayant une déficience visuelle de traverser en toute sécurité.

brossard

DIRECTION
DU GÉNIE
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél. : 450 923-6311
services@brossard.ca

longueuil

DIRECTION
DU GÉNIE
4250, chemin de la Savane,
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Tél. : 450 653-7100

personnes ayant une déficience visuelle.	
Le verdissement du projet sera réalisé par un entrepreneur spécialisé, dans un contrat séparé des travaux civils, de manière à valoriser la qualité des aménagements paysagers et pour permettre la garantie de ceux-ci.	Aucun changement.
Le passage à niveau du CN sera aménagé avec des feux et des barrières dédiés pour les piétons et cyclistes ainsi que pour les automobilistes pour permettre un passage sécuritaire pour tous les usagers.	Aucun changement.
Comité de suivi non prévu	Un comité de suivi ayant pour objectif premier d'assurer le suivi des engagements du promoteur contractés dans le cadre de la présente entente sera mis en place. Il aura pour mandat plus particulièrement d'analyser le plan d'aménagement du ruisseau Daigneault, de suivre sa réalisation, d'assurer son suivi sur trois ans et d'analyser le suivi des activités de contrôle des espèces envahissantes. Le comité sera présidé par un représentant de la Direction régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), de préférence par un spécialiste en aménagement faunique. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) y sera également représenté. Outre les représentants de ces ministères, le comité regroupera les représentants des villes à l'origine du projet, le requérant ou son représentant et un représentant de Ciel et Terre. Le comité pourra aussi s'adjoindre toute ressource jugée nécessaire à ses travaux.

brossard

DIRECTION
DU GÉNIE
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél. : 450 923-6311
services@brossard.ca

longueuil

DIRECTION
DU GÉNIE
4250, chemin de la Savane,
Longueuil (Québec) J3Y 9G4

Tél. : 450 653-7100

	Les frais de fonctionnement (photocopies, lieu de réunion, rédaction des procès-verbaux et frais apparentés) seront la responsabilité du promoteur. Il est entendu que chaque partie assumera les dépenses de ses représentants en vue de leur participation au comité.

2016-04-13

Annie Fontaine Date
Directrice Générale Adjointe - Développement
Ville de Brossard

19-4-2016

Jean-Pierre Richard, ing. Date
Directeur du génie

Ville de Longueuil

Annexe 4

La lettre de retrait de la demande d'audience publique

Longueuil, le 12 avril 2016

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et Longueuil

Monsieur le Ministre,

Afin de répondre à ma demande d'audience publique concernant le projet mentionné ci-dessus, vous avez, le 3 février, confié au BAPE un mandat d'enquête avec médiation en environnement.

Au terme de la médiation menée par monsieur Louis-Gilles Francoeur, commissaire responsable et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, je me déclare satisfait des engagements pris par les Villes de Brossard et de Longueuil, consignés dans l'entente ci-annexée.

À la suite de ce processus, je vous informe que j'accepte de retirer ma demande d'audience publique relativement à ce projet.

Le retrait de ma demande d'audience est conditionnel à ce que le décret d'autorisation réfère aux engagements pris par le promoteur dans le cadre de la médiation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Renaud

c. c. M. Louis-Gilles Francoeur, BAPE

p. j. Engagements du promoteur

Annexe 5

La documentation déposée

Les centres de consultation

Bibliothèque Raymond-Lévesque
Longueuil

Bibliothèque de Brossard
Brossard

Université du Québec à Montréal
Montréal

Bureau du BAPE
Québec

La documentation déposée dans le contexte du projet à l'étude

Procédure

PR1 VILLES DE BROSSARD ET DE LONGUEUIL. *Avis de projet*, novembre 2012, 4 pages et annexe.

PR2 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Directive du ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement, juin 2014, 23 pages et annexe.

PR3 VILLES DE BROSSARD ET DE LONGUEUIL. Documentation relative à l'étude d'impact déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

PR3.1 *Étude d'impact*, rapport principal, 2 février 2015, 132 pages.

PR3.2 *Annexes*, 2 février 2015, pagination diverse.

PR3.3 *Résumé*, octobre 2015, 12 pages et annexes.

PR4 Ne s'applique pas.

PR5 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Questions et commentaires au promoteur – 1re série, 5 juin 2015, 10 pages.

PR5.1 VILLES DE BROSSARD ET DE LONGUEUIL. Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – 1re série, juillet 2015, 33 pages et annexes.

PR5.2 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Questions et commentaires au promoteur – 2e série, 11 septembre 2015, 3 pages.

PR5.2.1 VILLES DE BROSSARD ET DE LONGUEUIL. Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – 2e série, octobre 2015, 13 pages et annexes.

PR6 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes*, du 1er mai au 14 septembre 2015, pagination diverse.

PR7 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*, 16 octobre 2015, 3 pages.

PR8 VILLES DE BROSSARD ET DE LONGUEUIL. *Liste des lots touchés*, non daté, 1 page.

PR8.1 *Réponse à une question posée par un citoyen à la séance d'information du 7 décembre 2015*, non daté, 1 page.

Correspondance

CR1 MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une période d'information et de consultation du dossier par le public à compter du 3 novembre 2015, 22 octobre 2015, 1 page.

CR2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Lettre de nomination du commissaire responsable, 9 février 2016, 1 page.

CR4 MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Lettre mandatant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation, 3 février 2016, 1 page.

Communication

CM1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Liste des centres de consultation, 1 page.

CM2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Communiqué de presse annonçant le début de la période d'information et de consultation du dossier par le public, 3 novembre 2015, 2 pages.

CM2.1 Communiqué de presse annonçant que la séance d'information est devancée, 9 novembre 2015, 1 page.

CM3 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Curriculum vitae du commissaire*, 1 page.

CM4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué de presse relatif à la médiation.*

CM4.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Communiqué de presse annonçant le début du mandat d'enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de médiation, 15 février 2016, 2 pages.

Avis

AV3 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public*, qui s'est terminée le 18 décembre 2015, 5 pages.

Par le promoteur

DA1 VILLES DE BROSSARD ET DE LONGUEUIL. *Rapport des demandes soumises dans le cadre de la médiation du BAPE lors de la rencontre requérant – promoteur le 26 février 2016*, 7 pages.

DA1.1 VILLES DE BROSSARD ET DE LONGUEUIL. *Ordre du jour,* 14 mars 2016, 2 pages.

DA1.2 MRC DE CHAMPLAIN – VILLE DE SAINT-HUBERT. *Séance du conseil municipal de Saint-Hubert, tenue le 15 mai 2001 – Règlement 1416*, pagination diverse.

DA1.3 MRC DE CHAMPLAIN – VILLE DE SAINT-HUBERT. *Règlement modifiant le règlement 1293-98 concernant la plomberie, la construction des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que leurs raccordements au réseau d'aqueduc et d'égout,* 15 mai 2001, 11 pages et annexes.

DA1.4 VILLE DE LONGUEUIL. *Adoption d'un plan d'action visant à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des débordements des eaux usées (SE-2014-938)*, 29 mai 2014, 2 pages.

DA1.5 VILLE DE LONGUEUIL. *Règlement CA-2009-104 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau*, 28 avril 2009, 17 pages.

DA1.6 VILLE DE LONGUEUIL. *Plan général – Réseau d'égouts sanitaires et combinés*, 22 octobre 2014, 1 carte.

DA1.7 VILLE DE BROSSARD. *Plan directeur de gestion des milieux naturels – phase 1*, novembre 2013, 79 pages et annexes.

DA1.8 VILLE DE BROSSARD. *Plan d'action en environnement 2015-2017*, 8 décembre 2015, 21 pages.

DA1.9 VILLE DE BROSSARD. Croquis du ponceau, 1 plan.

DA1.10 VILLE DE BROSSARD. *Passages pour la petite faune*, 2 pages.

DA1.11 Ne s'applique pas.

DA1.12 VILLE DE BROSSARD. Photo 1 de l'état du ponceau, 14 mars 2016.

DA1.13 VILLE DE BROSSARD. Photo 2 de l'état du ponceau, 14 mars 2016.

DA1.14 VILLE DE BROSSARD. Photo 3 de l'état du ponceau, 14 mars 2016.

DA1.15 VILLE DE BROSSARD. Photo 4 de l'état du ponceau, 14 mars 2016.

DA1.16 VILLE DE BROSSARD. Photo 5 de l'état du ponceau, 14 mars 2016.

DA1.17 VILLE DE BROSSARD. Photo 6 de l'état du ponceau, 14 mars 2016.

DA1.18 VILLE DE BROSSARD. Photo 7 de l'état du ponceau, 14 mars 2016.

DA1.19 VILLE DE BROSSARD. Photo 8 de l'état du ponceau, 14 mars 2016.

DA1.20 VILLE DE LONGUEUIL. *Végétalisation du ruisseau Daigneault – Coupe type proposée*, 14 mars 2016, 1 plan.

DA1.21 VILLE DE BROSSARD. *Élargissement du passage à niveau – Boulevard Grande Allée*, novembre 2014, 1 carte.

DA1.22 CANADIEN NATIONAL. *Dispositifs d'avertissement – Boulevard Grande Allée*, 4 janvier 2002, 1 plan.

DA1.23 VILLE DE BROSSARD. *Plan II : Localisation des liens cyclables proposés*, 1 page.

DA1.24 VILLE DE BROSSARD. *Coupe type – Élargissement de la Grande Allée*, 1 page.

DA1.25 VILLE DE LONGUEUIL. *Réseau cyclable existant*, mars 2016, 1 carte.

DA1.26 VILLE DE BROSSARD. Carte illustrant les aménagements proposés de la voie ferrée à la rue Quévillon, 1 carte.

DA1.27 VILLE DE BROSSARD. Carte illustrant les aménagements proposés de la rue Chardonneret à l'autoroute 30, 1 carte.

DA1.28 VILLES DE BROSSARD E
à l'élargissement et à la ré
DE LONGUEUIL. *Entente intermunicipale relative*
bilitation de la Grande Allée, juin 2013, 5 pages.

DA1.29 VILLE DE BROSSARD. *F*
janvier 2015, 67 pages et
pport de caractérisation des berges de Brossard,
nexes.

DA1.30 VILLE DE BROSSARD. *I*
2016, 1 carte.
position piste cyclable unidirectionnelle, 16 mars

DA1.31 TRANSPORTS QUÉBEC.
léments de la route, 30 octobre 2011, 6 pages.

DA1.32 TRANSPORTS QUÉBEC.
rofils en travers, 15 juin 2013, 10 pages.

DA1.33 VILLE DE BROSSARD. *C*
la Couronne), proposée à
pe type (CN à Cornwall / J.-A. Bombardier à pl. de
suite des rencontres de médiation, 1 plan.

DA1.34 VILLE DE BROSSARD. *C*
la suite des rencontres de
pe type (Cornwall à J.-A. Bombardier), proposée à
édiation, 1 plan.

DA2 VILLES DE BROSSARD ET DE L
4 pages.
NGUEUIL. Liste des engagements, 12 avril 2016,

Par les personnes-ressources

DB1 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMEN
LUTTE CONTRE LES CHANGEME
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
visé de rétention des matières en s
TS CLIMATIQUES. Courriel concernant le niveau
avant leur rejet dans les cours d'ea
pension et autres polluants pour les eaux pluviales
1er mars 2016, 1 page.

DB2 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMEN
LUTTE CONTRE LES CHANGE
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
question sur la *Stratégie pancana*
NTS CLIMATIQUES. Courriel concernant une
municipales, 16 mars 2016, 2 page
nne pour la gestion des effluents d'eaux usées

Par les participants

DC1 Jean RENAUD. *Demandes soumis*
rencontre requérant – promoteur le
dans le cadre de la médiation du BAPE lors de la
février 2016, 2 pages.

DC2 VÉLO-QUÉBEC et COMMUNAUTÉ
réseau vélo métropolitain – Guid
ÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. *Développer le*
Communauté métropolitaine de Mo
pratique à l'intention des municipalités de la
éal, 2014, 23 pages.

DC3 Jean RENAUD. Lettre de retrait de l
lemande d'audience publique, 8 avril 2016, 1 page.

Par la commission

DD1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Lettre de consentement à la médiation et engagement de confidentialité du requérant, 25 février 2016, 1 page.

DD2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Lettre de consentement à la médiation et engagement de confidentialité du promoteur, 25 février 2016, 1 page.

Les demandes d'information de la commission

DQ1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. Question au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 5 avril 2016, 2 pages.

DQ1.1 MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Réponse à la question du document DQ1, 7 avril 2016, 1 page.

Les transcriptions et les comptes rendus

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Projet d'élargissement et de réhabilitation de la Grande Allée entre la Place de la Couronne et le chemin de fer du CN à Brossard et à Longueuil*.

DT1 Compte rendu de la rencontre avec le requérant, tenue le 25 février 2016 en avant-midi à Longueuil, 3 pages.

DT2 Compte rendu de la rencontre avec le promoteur, tenue le 25 février 2016 en après-midi à Longueuil, 2 pages.

DT3 Compte rendu de la rencontre avec le requérant, le promoteur et le MDDELCC, tenue le 26 février 2016 en avant-midi à Longueuil, 3 pages et annexe.

DT4 Compte rendu de la rencontre avec le requérant, le promoteur et le MDDELCC, tenue le 14 mars 2016 en après-midi à Longueuil, 3 pages.

DT5 Compte rendu de la rencontre avec le requérant, tenue le 15 mars 2016 en avant-midi à Longueuil, 2 pages.

DT6 Compte rendu de la rencontre avec le promoteur, tenue le 15 mars 2016 en avant-midi à Longueuil, 1 page.

DT7 Compte rendu de la conférence téléphonique avec le promoteur, tenue le 29 mars 2016 en avant-midi, 3 pages.

DT8 Compte rendu de la conférence téléphonique avec le requérant, tenue le 29 mars 2016 en avant-midi, 1 page.

Annexe 6

Les seize principes du développement durable et leur définition

Les principes

Santé et qualité de vie : Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;

Équité et solidarité sociales : Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;

Protection de l'environnement : Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ;

Efficacité économique : L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;

Participation et engagement : La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;

Accès au savoir : Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable ;

Subsidiarité : Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;

Partenariat et coopération intergouvernementale : Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ;

Prévention : En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;

Précaution : Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;

Protection du patrimoine culturel : Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ;

Préservation de la biodiversité : La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;

Respect de la capacité de support des écosystèmes : Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;

Production et consommation responsables : Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;

Pollueur payeur : Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci ;

Internalisation des coûts : La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Bibliographie

VILLE DE LONGUEUIL *et al.* (2013a). *Pour une agglomération mobile et durable : Plan de mobilité et de transport de l'agglomération de Longueuil* [en ligne (7 avril 2016) : https://www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/PDF/Plan-mobilite-et-transport.PDF].

VILLE DE LONGUEUIL (2013b). *Ensemble vers une ville humaine : Plan stratégique de développement durable* [en ligne (8 avril 2016) : www.longueuil.quebec/files/longueuil/images/pdf/Plan_strategique_developpement_durable.pdf].

Pages intérieures de l'impression d'origine sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz